



I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 36 - 5 ème année : juin 2018.

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous.

Permanence AFOC : sur rendez-vous.

Permanence Retraités : Jeudi après-midi.

Communiqué des confédérations FORCE OUVRIERE et CGT réunies le 12 juin 2018 avec les organisations de jeunesse UNEF, UNL et FIDL.

(Extraits)

« L'heure est à la défense des valeurs
(de) notre modèle social.

Les organisations syndicales et de
jeunesse CGT, FO, UNEF, UNL et FIDL
s'engagent, dès à présent, dans la cons-
truction d'un rapport de force inter-
professionnel.

Dans la perspective d'une mobi-
lisation interprofessionnelle ... elles in-
vitent ... à faire du 28 juin 2018 une
grande journée de revendications et de
mobilisations ... l'ensemble des organisa-
tions syndicales et de jeunesse est invité
à se réunir dès fin août pour analyser
la situation sociale et envisager les ini-
tiatives à prendre, dans le cadre d'une
démarche unitaire la plus large pos-
sible »

En Loire Atlantique :



Jeudi 28 juin : « Journée de revendications et de mobilisations »
Construire le rapport de force interprofessionnel par la grève

Meeting-débat à 18 h
devant la maison des syndicats à Nantes



Chantiers navals : la section FO a rencontré le ministre de l'économie.

La délégation FO lui a ré-expliqué les raisons pour lesquelles FO milite pour que soit rejetée la solution du rachat par le groupe italien FINCANTIERI : ce rachat aurait un impact négatif sur les emplois, les garanties sociales et aussi sur l'indépendance nationale pour les besoins militaires du pays.



(Extraits)

« Il y a peu un nouveau gouvernement a été mis en place en Italie.

Nous avons déjà pu constater l'ultra protectionnisme de ces nouveaux élus. Nos craintes de voir notre charge approvisionner des chantiers italiens en cas de sous activité de ceux-ci, redoublent. Nul doute que dans ce cas de figure, les préférences du gouvernement italien iraient vers la sauvegarde des emplois italiens. De même, nous craignons déjà le transfert en Italie de la partie avant des ravitailleurs pour lesquels STX France a remporté l'appel d'offre.

.... la direction de Thalès, actionnaire à 35% dans Naval Group au côté de l'état, est également inquiète quant au rapprochement entre Fincantieri et Naval Group. ... Le fait que Fincantieri exige le leadership en Amérique du Sud y est pour quelque chose ...

A STX ... il y a un risque très important de chasse aux « doublons », qui menacerait de nombreux d'emplois dans les services commercial, projets et devis et les bureaux d'études ...



Pour FO, il n'y a qu'une seule alternative, celle de mettre le Chantier Naval de Saint Nazaire sous la protection de l'Etat afin d'assurer la pérennité et le développement du site, de toutes

ses activités, de tous ses emplois.

Le Chantier Naval de Saint-Nazaire est dans une situation favorable avec une charge de travail sur

les 10 prochaines années. Il est en progrès constant au niveau organisation, technicité et productivité globale. Par expérience, nous savons que tout bouleversement actionnarial fragilise notre Chantier.

Ces dernières années, nos actions syndicales, appuyées par la mobilisation des salariés et de la population, ont poussé l'Etat à intervenir et influer positivement sur l'avenir du Chantier Naval. Ceci a permis l'essor industriel actuel de notre entreprise.

FO réaffirme avec force sa revendication de nationalisation y compris temporaire. Les 80 Millions € que cela coûterait, sont totalement négligeables au regard des 57 Milliards € de participations publiques dans les groupes.

Nous vous demandons donc d'utiliser au plus vite le droit de préemption afin de protéger les emplois directs et indirects ainsi que notre charge de travail »

Saint-Nazaire, le 14 juin 2018

Activité du service juridique de l'UL

Philippe Joulain : depuis le début de ce mois de juin, nous avons saisi les prud'hommes à 7 reprises en 3 semaines ! Ce sont des affaires avec des demandes sérieuses et importantes, ce qui prouve qu'il y a de plus en plus de problèmes dans les entreprises.



A l'heure actuelle aux prud'hommes de St Nazaire - en section « commerce » notamment - il faut attendre 3 mois pour être convoqué à un bureau de conciliation et 7 à 8 mois pour l'audience de jugement !

Nous avons gagné récemment 2 référés et un jugement sur le fond aux prud'hommes. Mais il va falloir attendre l'exécution des jugements, ce qui n'est pas toujours évident, surtout quand nos adversaires sont des entreprises en liquidation ... Nous sommes alors bien souvent obligés d'avoir recours à un huissier.

Bruno Potier : je peux donner trois exemples

● Un salarié travaillant dans un bar. Il a été mis fin à son CDD à peine 1 mois après son embauche,

or le CDD devait se terminer 3 mois plus tard. L'employeur a rompu le CDD de façon unilatérale sans convocation préalable ni lettre de licenciement. De plus, le salarié n'a pas non plus reçu ses documents de fin de contrat.

Lors de nos actions aux prud'hommes, l'employeur a été condamné à verser les 3 mois restants ainsi que les congés payés afférents et 1 000 € de dommages et intérêts plus 500 € d'article 700. L'employeur a tout fait pour ne pas exécuter le jugement et a remis les documents de fin de contrat 1 journée avant le jugement pour liquider l'astreinte prononcée.

Lors du jugement sur le fond toutes les demandes principales ont été confirmées et le salarié s'est donc vu dédommagé de 4 000 € de dommages et intérêts pour rupture anticipée du CDD aux torts de l'employeur.

- Un salarié employé par une société de sécurité privée en CDD : son contrat a été rompu par téléphone sans convocation ni motif valable, d'entretien préalable ni de lettre de licenciement 1 semaine après son embauche ... le contrat durait un mois : une rupture anticipée aux torts de l'employeur.

Lors de l'audience aux prud'hommes en Bureau de Conciliation et d'Orientation, l'employeur a proposé 750 € à titre de dommages et intérêts et les a donnés au salarié dans la salle des prud'hommes. Le salarié a accepté car cela couvrait le manque à gagner qu'il avait subi.

- Un salarié démissionne et l'employeur lui impose de prendre ces congés payés pendant sa période de préavis : il refuse, l'employeur s'entête. C'est une entreprise de polynésie française spécialisée dans le transport. L'employeur a été condamné à verser le mois de préavis, 1 500 € de dommages et intérêts et 950 € d'article 700.



Notre service juridique fonctionne bien, mais nous faisons appel aux camarades intéressés pour venir nous aider.
Merci d'avance.

Hôpital de St Nazaire « Lettre ouverte de FO au Directeur »

(Extraits)

« Le 28 mars, sur votre proposition, notre organisation s'est associée à un travail de « révision des maquettes organisationnelles des unités de soins et des règles de gestion de l'absentéisme » ...

Ces premières réunions nous obligent à établir un constat alarmant :



- La méthode employée sur une semaine seulement pour analyser la charge de travail ne permet pas son évaluation objective.

- Les réunions laissent trop peu de place aux indicateurs ressources humaines (taux d'absentéisme et analyse, turn-over des personnels...).

- Les grilles d'évaluation ne (sont) pas adaptées à l'activité réelle des soignants

... le postulat de redéploiement interne, lié au cadre budgétaire fermé, impose aux équipes de justifier une nouvelle fois leur travail, et implique de fait leur mise en concurrence. Les équipes ... refusent - tout comme notre organisation - le principe de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Ce cadre trop contraint ne permet donc pas, de notre point de vue, d'effectuer un véritable travail objectif et de fond sur ce sujet si essentiel pour toute la communauté hospitalière.

En conséquence, notre organisation décide de retirer sa participation (à cette) « démarche »
FO continuera de porter les revendications légitimes des agents hospitaliers ... en refusant toute compromission financière. »

13 juin 2018

La réunion du CTE du 18 juin, a confirmé l'analyse de FO : les « révisions des maquettes organisationnelles » comme la « gestion de l'absentéisme de courte durée » entre dans le cadre du contrat de retour à l'équilibre. Il ne s'agit que d'organiser l'auto-remplacement, sans personnel supplémentaire ... en bref de mutualiser la misère.

Les retraités à nouveau mobilisés le 14 juin.

... à l'appel des UCR FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU et Solidaires.

Lors du rassemblement nazairien, Joël Danto pour FO a rappelé la création de la CSG en 1991 et les augmentations successives des différents gouvernements jusqu'à celle, inacceptable, de 1,7 point du gouvernement Macron. Il a rappelé notre revendication de suppression de cette hausse, soulignant la non augmentation des pensions et retraites depuis plus de 4 ans, ainsi que le refus scandaleux de M. Macron et sa ministre Mme Buzyn de recevoir les Unions Confédérales de Retraités.

Les retraités se sont ensuite dirigés en manifestation jusqu'à la permanence de la députée Audrey Dufeu Schubert ... absente, le rideau de sa permanence bien vite baissée ... Finalement, une délégation a tout de même été reçue lundi matin 25 juin.



Le Gouvernement et sa majorité présidentielle n'ont rien compris à la colère des retraité-e-s

Le 28 septembre 2017, 10 000 manifestants retraités-e-s mobilisés contre l'augmentation de la hausse de la CSG

Le 15 mars, à l'appel de 9 organisations, 200 000 retraités-e-s ont exigé le réajustement et la colère de millions d'autres face à cette ponction de CSG et exigé la revalorisation de leurs pensions.

Le gouvernement, obligé de tenir compte de la force de ces rassemblements, imagine qu'en augmentant un alignement de CSG pour certaines professions (ce qui coûte des milliards de recettes au recensement), il évite 100 000 milliards de recettes dans le revenu fiscal de référence (RFR) et évite ainsi au-dessus de tout autre moyen pour cette augmentation, soit 14 000 euros, un retraité concerné.

Le nombre de retraités qui ont voté dans les urnes est de 10 millions.

Dans leurs circonscriptions, les parlementaires font face à la colère de ces millions de retraités-e-s.

Les 100 millions de retraités de la génération dorée - les retraités en ne revalorisant ni leur salaire ni leur pension - ont participé tous les jours de leur engagement. Quand ils gèrent leurs affaires, des millions de retraités ont participé aux grands rassemblements et aux plus riches, c'est aux retraités - c'est à dire à ceux qui ont le plus de ressources - qu'il faut demander de compenser la hausse de la hausse de la CSG.

Exigeons :
 Que le gouvernement et le parlement prennent, sans attendre, l'initiative d'une loi de finances significative qui :
 - annule la hausse de la CSG pour tous,
 - mette fin à la gel des pensions,
 - crée de la revalorisation

Nom, Prénom	Ville	Signature

LES DÉPUTÉS DÉSIGNÉS POUR LE PARLEMENTAIRE DU GOUVERNEMENT :

Adresse : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Service : 10 rue de la République - 44000 Nantes - 02 51 82 10 10 - www.parlementaire.gouv.fr

Agenda

- Mercredi 27 juin : rassemblement à 14 h 30 devant le rectorat de Nantes, contre « parcours sup » (FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, SGL)
- **Jeu**di 28 juin : Meeting - débat à 18 h devant la maison des syndicats à Nantes (FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF 44)
- Mardi 25 septembre : CE de l'UL
-
- Vendredi 5 octobre : Pascal PAVAGEAU, secrétaire général de la Confédération FO sera à Couëron pour une CA de l'UD élargie.

Formation syndicale à l'UL

- 8 au 12 octobre : rôle et fonctionnement du CHSCT

L'UL reçoit la Section nationale des retraités Cheminots FO

Les 6 et 7 juin la Section nationale des retraités de la Fédération FO des cheminots avait organisé un déplacement à St Nazaire, syndical et touristique.



Les participants ont été accueilli mercredi soir par Gérard Caillon dans les locaux de l'Union locale FO de St Nazaire. Joël Magré a présenté l'Association des retraités de St Nazaire et Jean Marc Perez l'activité de FO aux chantiers navals.

Quelques épisodes marquants de l'histoire ouvrière de St Nazaire ont été présentés aux participants (accompagné d'une petite brochure supplément à *Infonz*)

Cet accueil, très apprécié des participants, a été suivi du verre de l'amitié et d'un repas en commun

Le lendemain a été consacré à la visite commentée des Chantiers navals, du sous matin l'*Espadon* et de l'*Ecomusée*.



Retrouvez tous les numéros d'INFONZ Sur www.ulfonz44600.fr

Contact : Gérard Le Mauff 07 81 10 38 18 lemauff.gerard@free.fr